

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R225-102 du code de Commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil rappelle qu'il a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur PRUNIER Jean-Bernard assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration et M. PRUNIER Gaël assume la Direction Générale de la société.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercées durant l'exercice par les mandataires sociaux :

- M. PRUNIER Jean-Bernard (Président du Conseil d'Administration) a exercé les mandats suivants :
 - Gérant de la société FRANCE PCG SARL
 - Directeur de la société HYDRAULIQUE HOLDING BV dont son siège social se situe aux PAYS BAS
- M. GRISE Sylvain : Administrateur de la société HYDRAULIQUE PB
- M. PILOT Laurent : Administrateur de la société HYDRAULIQUE PB
- M. PRUNIER Régis : Administrateur de la société HYDRAULIQUE PB
- M. PRUNIER Valéry : Administrateur de la société HYDRAULIQUE PB
- M. PRUNIER Gaël :
 - Directeur Général de la société HYDRAULIQUE PB
 - Gérant de la société IMAC MACHINES SARL

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion d'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Suite à la radiation de la société ENERYS au registre du commerce et des sociétés, nous vous proposons de nommer la société S.O.N.E.G représentée par M. Geoffrey Henry située au 3, Rue du Vic – 54000 NANCY en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion d'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

Il est indiqué que ces conventions entrent dans le cadre de l'article 225-40 du Code de Commerce et que les prix auxquels ont été traitées ces affaires sont des prix normaux de marchés.

1/ Avec la société FRANCE PCG SARL – Administrateur concerné : Bernard PRUNIER

=> Facturation HPB au cours de l'exercice :	
- loyer :	182,94 € TTC
- frais de secrétariat :	548,82 € TTC
	<hr/>
	731,76 € TTC

2/ Avec la société HYDRAULIQUE HOLDING BV

=> Facturation HYDRAULIQUE HOLDING au cours de l'exercice	
- pièces :	111 090,18 €
- Intérêts sur prêt accordé :	<u>24 150,00 €</u>
	135 240,18 €
=> Prêt accordé par HYDRAULIQUE HOLDING :	805 000,00 €
- Remboursements au cours de l'exercice :	<u>- 0,00 €</u>
	805 000,00 €

3/ Avec la société IMAC MACHINES SARL

=> Facturation IMAC MACHINES au cours de l'exercice :	
- Sous-traitance :	143 725,36 €
- Stockage de machines HPB :	12 000,00 €
- Travaux d'entretien parc machines :	27 000,00 €
- Entretien des locaux HPB :	5 600,00 €
- Locations de machines :	<u>81 999,96 €</u>
	270 325,32 €
=> Loyer de siège social :	Néant
=> Convention de trésorerie signée le 1 ^{er} mars 2022 :	970 557,33 €
- Augmentations au cours de l'exercice :	0.00 €
- Remboursements au cours de l'exercice :	<u>- 0.00 €</u>
	970 557,33 €

=> Engagement de substitution dans la limite de 250 000 € sur prêt accordé par le CIC à IMAC MACHINES SARL d'un montant de 500 000 € jusqu'au 15/01/2025.

TABLEAU RECAPITULATIF SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'y a aucune délégation en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Le Conseil d'Administration

